

# MJC

## SCÈNE CULTURELLE DE PROXIMITÉ

UN AUTO-LABEL  
DE LA  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE



### LES MJC SCÈNE CULTURELLE DE PROXIMITÉ



La « scène culturelle de proximité » est un label porté par la Fédération Française des MJC. Il met en valeur les MJC qui participent activement, par le biais de leur projet, à la démocratisation de la culture et à la démocratie culturelle (diversité et émergence). Le mot « scène » est à penser comme un espace de pratiques et de présentations artistiques, dans et hors les murs des MJC. C'est un espace de création, de recherche, d'expérimentation mais aussi un lieu de vie, de partage et de découverte qui incite aux débats et aux confrontations d'idées.

La scène culturelle de proximité prend tout son sens sur tous les territoires, urbain, rural, dans les quartiers périphériques ou dans les centres villes.

Une « scène culturelle de proximité » accueille, présente, associe, expérimente et croise toutes les pratiques artistiques contemporaines : art visuel, art vidéo, art numérique et scientifique, spectacle vivant, danse, musique,.... Elle permet la rencontre et l'appropriation des œuvres en multipliant les expériences esthétiques. Elle rend accessibles les œuvres présentées en proposant une médiation culturelle appropriée au public.

La « scène culturelle de proximité » offre la possibilité de participer à la vie culturelle par des pratiques d'expression et d'éducation non formelle. Elle permet un processus d'appropriation du sens, d'accès aux savoirs et aux partages des connaissances. Elle cultive la curiosité. Elle donne les outils pour exercer un regard critique, former le goût, apprendre à voir et à entendre. Sa programmation est une contre-proposition à la culture de masse proposée par la société de consommation. Elle encourage l'imaginaire et ouvre une voie pour l'utopie.

La « scène culturelle de proximité » combat les inégalités culturelles liées aux inégalités socio-économiques. Elle aide à choisir une autre issue que celle dictée par l'assignation sociale, la norme, l'origine, les injonctions de la société de consommation. Elle développe les potentiels de chacun en donnant les outils nécessaires à la construction du libre-arbitre. Elle donne les moyens de l'épanouissement personnel et de l'émancipation citoyenne.

Elle va au-devant des populations pour susciter des dynamiques, et permet de dépasser les représentations habituelles de la place de chacun.

La « scène culturelle de proximité » met en place les conditions d'interaction entre les citoyens, les artistes et les œuvres en multipliant les démarches inédites de rencontre. Elle favorise les actions de co-création et les processus de création collective en sollicitant fortement la participation de chacun. C'est un lieu de convivialité et de plaisirs qui réinvente les rapports sociaux.

Elle est un lieu ressource pour la culture et associe à la démarche les acteurs sociaux et culturels. Elle constitue un carrefour qui stimule les rencontres et les projets collectifs.

Une « scène culturelle de proximité » permet de partager le point de vue d'un artiste sur la société d'aujourd'hui et d'enrichir notre vision du monde. Son travail donne un reflet de nous-mêmes, de nos vies et de la société actuelle. Avec créativité, les artistes nous proposent des possibles pour construire un nouveau modèle de société. La scène culturelle de proximité est un espace « laboratoire » qui met en synergie l'imagination, l'utopie, l'espoir, l'invention, les envies, les idées, ... pour construire, ensemble, la société de demain.

Enfin, une « scène culturelle de proximité » est le reflet d'une démarche d'exigence. Elle construit son projet avec des artistes et des professionnels. Elle multiplie les collaborations avec les acteurs culturels du territoire. Son projet rayonne au-delà des murs de la MJC. Pour garantir ce niveau d'exigence, elle se dote d'outils critiques pour évaluer sa programmation et son projet.

*L'adhésion à la présente charte est obligatoire pour obtenir le label « Scène Culturelle de Proximité ». Toute association désirant obtenir ce label doit inscrire son projet culturel dans l'esprit de cette charte.*

**La Maison des Jeunes et de la Culture de... , Scène Culturelle de Proximité, signataire de la présente charte, réaffirme son adhésion au projet de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture et s'engage à :**

- 1. Être plus qu'une scène, être une force de diffusion culturelle :** Nous favorisons l'émergence, l'interdisciplinarité et la diversité culturelle. Nous nous engageons à être une plate-forme, un espace, un relais des différentes pratiques culturelles existantes. Nous accueillons différents modes d'expression artistique : arts visuels, arts vivants, culture scientifique et technique, musique, ...
- 2. Allier diffusion et pratique :** Nous nous engageons à organiser et animer la rencontre entre amateurs, citoyens et professionnels. Nos ateliers de sensibilisation, résidences d'artistes, ateliers de pratiques artistiques bénéficient de notre capacité à mêler culture et éducation populaire avec ambition, en préservant la convivialité et le plaisir.
- 3. Faire vivre un lieu de mixité :** Nous nous engageons à animer un lieu ouvert à tous, dans une mixité sociale et culturelle revendiquée, pour une diffusion large des créations d'amateurs, de professionnels, ou mêlant les 2, avec une même exigence de médiation pour une culture partagée par tous, au bénéfice de tous.
- 4. Oser un laboratoire de création et d'éducation populaire :** Face aux enjeux actuels, nous nous engageons à innover dans nos pratiques et nos modes d'interventions. Cela veut dire changer notre regard et prendre des risques. En tant que lieu d'expérimentation, nous revendiquons le droit de faire évoluer nos projets, afin de les adapter.

5. **Impliquer, partager, émanciper** : Nous nous engageons à inscrire notre projet et nos ateliers de créations dans l'expression de réalités quotidiennes et de sujets de société. Il s'agit de comprendre pour mieux agir, et de faire vivre l'expérience d'une action, d'une analyse collective.
6. **Participer activement au rayonnement de la culture sur son territoire** : Nous nous engageons à multiplier les rencontres et à travailler avec les artistes et les professionnels culturels. Nos actions visent une reconnaissance de notre MJC comme acteurs culturels de notre territoire. Par la qualité de notre projet, nous œuvrons au rayonnement de la culture dans et hors les murs de notre MJC, de préférence en collaboration avec d'autres structures et associations de proximité.

La Maison des Jeunes et de la Culture de ..... signataire de cette charte s'engage à respecter la charte graphique. Elle s'engage à rendre compte régulièrement de son action et à contribuer au partage d'expériences.

La Maison de Jeunes et de la Culture de ..... s'engage à respecter les 6 points de cette charte et à décliner au quotidien les valeurs qui y sont inscrites.

**De son côté, dans l'objectif de promouvoir et développer cette démarche et de soutenir l'action des MJC, la Fédération Française des MJC s'engage à :**

- Accompagner les MJC dans la construction de leur projet et initier des formations
- Constituer un espace d'échange et de débat entre les MJC Scènes Culturelles de Proximité afin qu'elles puissent partager leurs expériences
- Etre un centre de ressources pour les MJC Scènes Culturelles de Proximité
- Communiquer et valoriser leurs actions dans le réseau et auprès des partenaires

1. La MJC s'engage dans une démarche de labellisation. Elle en informe la FFMJC qui lui envoie un dossier de préfiguration. Ce dossier sera formalisé sur une plate-forme numérique qui servira aussi pour rendre-compte régulièrement des projets et actions portés par la MJC.
2. La FFMJC ou la FRMJC prend contact avec la MJC, pour réfléchir sur sa démarche et réaliser un suivi. La FFMJC ou la FRMJC peut proposer un accompagnement pour aider la MJC à construire son projet.
3. Le dossier de la MJC est étudié par la commission nationale de labellisation, composée de 9 personnes (deux professionnels de la FFMJC, 2 administrateurs nationaux, 2 directeurs, un artiste, un représentant du ministère et une personnalité du monde culturel).
4. Pour se déterminer, la commission se base sur le respect de la charte (6 points obligatoires), sur le caractère innovant du projet, la qualité culturelle de la programmation, sur la capacité de la MJC à travailler avec les structures culturelles de son territoire et à partager ses expériences.
5. La FFMJC écrit à la MJC, avec copie à la FRMJC, pour attribuer le label, et autoriser l'usage du logo pour 3 ans. Une procédure de suivi et d'accompagnement est mise en place pour les MJC qui n'ont pas obtenu le label.
6. Un compte rendu d'action est transmis régulièrement (au minimum 1 fois/an) à la FFMJC par les MJC labellisées. Les MJC participeront à la vie du réseau. La FFMJC s'engage à mettre en avant les projets phares ou innovants.

#### **Qui peut obtenir le label :**

Pour l'instant, il faut être adhérent à la FFMJC pour pouvoir être labellisé « Scène Culturelle de Proximité ». Il s'agit d'une démarche interne à la FFMJC. A l'issue de la phase d'expérimentation et après son évaluation, nous pourrions envisager d'élargir l'attribution du label à des structures externes.

Pour plus d'informations,  
contacter la FFMJC au **01 44 69 82 25**  
ou par mail à [contact@ffmjc.org](mailto:contact@ffmjc.org)

